

ISSN 1662 – 4599

Horizons et débats
Case postale, CH-8044 Zurich
Tél.: +41 44 350 65 50
Fax: +41 44 350 65 51
hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6

Horizons et débats

31 août 2021
20^e année
N° 19/20

AZA
8044 Zürich
POST CH AG

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité

Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

Neutralité et politique de paix: l'exemple de l'Autriche

par Prof. Hans Köchler, Autriche

I Aspects fondamentaux et historiques

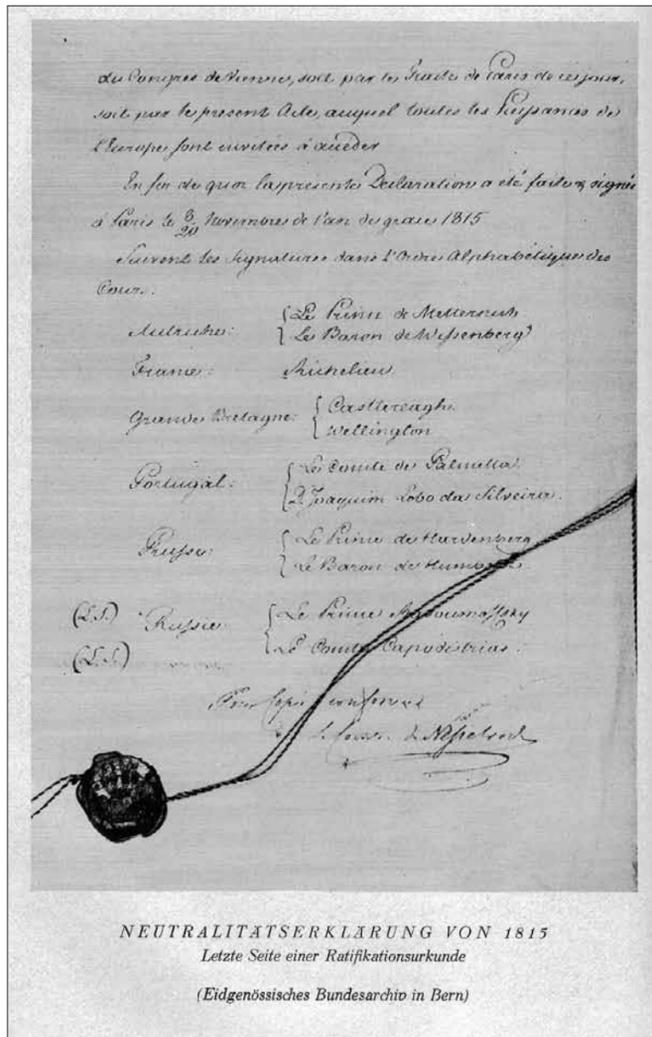
Dans le contexte de cette conférence, la notion de «neutralité» est comprise dans le sens du *droit international*, c'est-à-dire, relevant du domaine des relations entre Etats souverains. Il ne s'agit pas d'un jugement de valeur en termes moraux ou idéologiques. La neutralité doit donc être distinguée du «neutralisme», qui, dans le passé, a souvent été utilisé de manière polémique pour décrire une position de neutralité dite idéologique – dans le sens d'une évaluation équitable des systèmes rivaux du capitalisme et du socialisme. Cette position a été faussement attribuée aux Etats non alignés pendant la guerre froide. Je montrerai plus tard pourquoi cette attribution n'était pas justifiée.

Puisque la neutralité est liée, dans cette approche-ci, au domaine de la politique, je vais tenter d'en donner une brève définition opérationnelle: la «politique» est l'organisation de la volonté collective (communautaire) dans le but de permettre à l'homme de s'élever au-dessus de l'état de nature, afin que chaque membre de la communauté soit en mesure, grâce à la division sociale du travail, non seulement de survivre mais de vivre dans la liberté et la dignité. Cela serait impossible sans la forme organisationnelle de l'Etat – ou seulement pour quelques individus au détriment de tous les autres. L'objectif politique implique non seulement la *démocratie*, mais également la *paix* – à l'intérieur comme à l'extérieur – en tant que préoccupation centrale de l'Etat. Garantir la paix constitue également la quintessence de l'*Etat de droit* en tant qu'absence d'arbitraire, et ceci autant vis-à-vis de l'individu (au sein de l'Etat) que vis-à-vis des collectivités respectivement des peuples dont sont issus les Etats (entre les Etats).

Dans le contexte de la politique *internationale*, la neutralité signifie concrètement qu'un Etat, pour le bien de la paix et de sa propre indépendance, reste en dehors des conflits interétatiques, c'est-à-dire qu'il ne participe pas aux guerres, n'adhère à aucune alliance (militaire) et ne permet à aucun autre Etat d'utiliser son territoire à des fins belliqueuses. Ce dernier point exclut également le stationnement ou la résidence de troupes étrangères en temps de paix. En ce sens, la neutralité – en tant que *principe de l'Etat* – doit être perpétuelle, et non simplement occasionnelle (et donc limitée dans le temps). Ce que la neutralité n'exclut pas, cependant, mais l'exige même, c'est la capacité et la volonté de l'Etat neutre de se défendre en cas d'attaque. Ceci est conforme à l'article 51 de la Charte des Nations unies, qui stipule le droit à l'autodéfense.

La paix entre les Etats étant l'un des objectifs les plus nobles de l'ordre international – elle est, d'un point de vue kantien, la condition rendant possible la réalisation des droits fondamentaux de l'homme (en termes politiques, économiques et sociaux) – la neutralité d'un Etat en vertu du droit international est quasi ex definitione une question de *bien commun*, au niveau national, régional et mondial.¹ En ce sens, la neutralité se situe à l'interface entre l'*idéal* de paix et la *réalité* de la politique internationale. Cependant, les Etats ne prennent souvent conscience de ce lien idéal-réel que lorsque l'ordre interétatique s'effondre soudainement. Si, dans une région donnée, la rivalité des acteurs dominants (grandes puissances) conduit à l'usage de la force et à la déstabilisation, il est dans l'*intérêt général* – c'est-à-dire dans l'*intérêt* de la paix – que les Etats individuels se tournent vers une politique de neutralité. C'était le cas, par exemple, de la situation en Europe après les guerres napoléoniennes en ce qui concerne la Suisse, mais aussi de la configuration après la Seconde Guerre mondiale concernant l'Autriche.

Dans ce contexte, un bref rappel historique s'impose pour comprendre le présent. Le Congrès de Vienne de 1814-1815, pour ainsi dire, a officialisé pour la première fois le lien entre «idéal» et «réel» et a déclaré la



«neutralité» selon le sens du *bien commun* de la communauté des Etats de l'Europe de l'époque comme *statut international* de la Suisse. Dans la déclaration du 20 mars 1815, les Puissances réunies à Vienne déclarent que «l'intérêt général réclame en faveur du Corps Helvétique l'avantage d'une neutralité perpétuelle».² Les Etats déclarent en outre que dès le moment de l'adhésion de la Suisse (c'est-à-dire de son acceptation) à cette déclaration, ils garantiront sa neutralité perpétuelle dans ses nouvelles frontières. Le texte original parle de «reconnaissance et garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse dans ses nouvelles frontières, de la part de toutes les Puissances». Il semble tout à fait remarquable que l'on parle explicitement de la neutralité comme d'un «avantage» pour l'Etat helvétique et que le bien commun exige un tel statut en faveur de la Suisse.

Lors de la réunion de Zurich du 27 mai 1815, l'assemblée des cantons suisses («la Diète» ou «la Tagsatzung» suisse) a expressément accepté la déclaration du Congrès de Vienne. «L'Acte d'adhésion» stipule, selon les formules d'antan: «La Diète exprime la gratitude éternelle de la Nation Suisse envers les hautes Puissances qui [...] promettent solennellement de reconnaître et de garantir la neutralité perpétuelle que l'intérêt général de l'Europe réclame en faveur du Corps Helvétique.»³ Dans sa résolution, l'Assemblée suisse déclare explicitement que le bien commun *européen* exige le statut de neutralité perpétuelle.

Plus d'un siècle plus tard, après la Seconde Guerre mondiale, la configuration sur le plan structurel est assez similaire en ce qui concerne l'Autriche. Le fait qu'un statut international, proposé (de facto: lié à une promesse de garantie, suggérée à la Suisse) à Vienne en 1815 par les Grandes Puissances de l'époque, ait été explicitement défini ou proclamé en 1955 comme le statut d'une Autriche indépendante «selon le modèle suisse» – dans le cadre des négociations sur le «Traité d'Etat» avec les puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale – dans le «*Mémoire de Moscou*» (15 avril 1955) me semble être un aperçu intéressant de l'histoire.

Là aussi, le lien entre l'idéal (la paix) et le réel (la *realpolitik* internationale en tant que politique de puissance) ne peut être négligé. Dans la situation de la guerre froide – où deux blocs idéologiquement définis en Europe s'opposaient se méfiant l'un de l'autre – il

était non seulement essentiel pour l'Autriche de se déclarer perpétuellement neutre afin de convaincre toutes les puissances occupantes (notamment l'Union soviétique) qu'aucune d'entre elles ne pouvait tirer un quelconque avantage stratégique (dicté de la politique de puissance) du retrait simultané de toutes ces puissances; c'était aussi dans l'*intérêt général* du maintien de la paix (non seulement en Europe, mais cette fois – au XX^e siècle – dans le monde entier) qu'un pays géographiquement situé entre les blocs ne doit être ni une zone de déploiement ni un allié de puissances concurrentes. Le *Mémoire de Moscou* stipule littéralement que le gouvernement fédéral autrichien «fasse une déclaration sous une forme obligeant l'Autriche, sur le plan international, à l'exercice perpétuel de la neutralité du type de celle pratiquée par la Suisse».

Dans la configuration de l'époque, la référence au modèle suisse éprouvé servait un important objectif de confiance vis-à-vis des puissances mondiales. La déclaration de Moscou s'est en effet révélée être la clé de l'accord de toutes les puissances alliées par rapport au «traité d'Etat», qui fut signé solennellement exactement un mois plus tard au Belvédère de Vienne. Après le retrait de toutes les troupes d'occupation du pays, le Conseil national autrichien – exactement le lendemain du départ du dernier soldat – a inscrit la neutralité dans la constitution («Loi constitutionnelle fédérale du 26 octobre 1955 sur la neutralité autrichienne»). Ce jour est depuis lors la journée de fête nationale autrichienne.

La conditionnalité – selon laquelle le statut de neutralité constitutionnelle n'a été décidé qu'*après* la signature du traité d'Etat et le retrait de toutes les troupes étrangères – est particulièrement importante pour l'image que l'Autriche se fait d'elle-même en tant qu'Etat souverain. Les juristes d'Etat ont tendance de considérer que l'engagement de l'Autriche, contracté dans le *mémoire de Moscou*, envers la neutralité aurait été pris de son plein gré. Mais en fait, c'était le calcul de la *realpolitik* – semblable à celui de la Suisse en 1815 – qui en a été décisif. Il était clair pour chacun en Autriche de l'époque que sans cette «promesse d'engagement» (ou, en langage clair: sans acceptation de l'obligation contraignante) il n'y aurait pas eu de traité d'Etat avec retrait ultérieur des troupes – à l'instar de la situation en 1815 où les grandes puissances de l'époque avaient lié leur garantie d'indépendance de la Suisse dans les nouvelles frontières (quoique habillée d'un élégant français diplomatique) à son acceptation de la Déclaration de Vienne (qui proclamait la neutralité comme un avantage pour la Suisse).

II L'histoire de la neutralité autrichienne dissimulée et refoulée

En positionnant la neutralité «à la suisse» comme le statut constitutionnel de l'Autriche dans l'ère de décolonisation qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, un aspect d'importance politique et historique mondiale est le plus souvent négligé, voire largement refoulé. Je fais référence au rôle joué par d'importants pères fondateurs du mouvement des non-alignés qui ont, pour ainsi dire, accompagné et soutenu l'Autriche sur la voie de sa pleine indépendance en tant qu'Etat perpétuellement neutre. A cette époque, il

existait une sorte de lien fraternel entre les Etats luttant pour leur indépendance. C'est également à cette époque que les pays nouvellement indépendants d'Afrique et d'Asie ont commencé à définir leur nouvelle position en termes de «non-alignement» – comme l'équidistance ou la neutralité dans la guerre froide entre les deux blocs de grandes puissances – et qu'ils ont créé les structures organisationnelles pour articuler cette politique. Les événements décisifs ont été la conférence des Etats d'Asie et d'Afrique à Bandung en 1955 («conférence de Bandung») et la conférence de Belgrade en 1961 avec la fondation du mouvement des non-alignés. (Avec le secrétaire général de la conférence, alors chef de cabinet du Président Tito, j'ai préparé une conférence sur les principes du non-alignement deux décennies plus tard.)⁴ L'homme politique le plus important de ce groupe, face au souci de l'Autriche de retrouver et de garantir son indépendance en tant qu'Etat neutre permanent, était le Premier ministre indien Jawaharlal Nehru. Dans ce contexte, il convient toutefois de faire également référence au président indonésien Sukarno, organisateur de la conférence de Bandung.

En effet, il existait un lien structurel entre les préoccupations définies respectivement par la neutralité et le non-alignement. Les critères communs étaient sans aucun doute la *coexistence pacifique* fondée sur la non-ingérence dans les affaires intérieures et, en particulier, la *non-participation* aux structures organisationnelles des deux blocs de pouvoir de l'époque. Il est important de noter ici que la neutralité au sens militaire – telle que celle pratiquée par l'Autriche et la Suisse – signifie également qu'un Etat ne s'immisce pas dans les affaires d'autres Etats et *tolère* ainsi leur système politico-idéologique spécifique, ce qui ne signifie pas du tout qu'il l'*accepte* également pour lui-même. En ce sens, la critique polémique du neutralisme, formulée à l'époque à l'encontre du Mouvement des Non-alignés, n'était pas pertinente. De plus, l'histoire de la politique d'intervention occidentale, notamment après la guerre froide, montre que l'ingérence idéologique s'accompagne toujours d'un danger de guerre.

De manière très succincte, le président Sukarno – hôte régulier à Vienne dans les années 1950 et 1960 – a exprimé la signification de la coexistence pacifique (en tant que principe ordonnant les rapports internationaux qu'un Etat peut promouvoir par une politique de neutralité ou de non-alignement) dans son discours d'ouverture de la conférence de Bandung, le 18 avril 1955. Cette déclaration de principes, inspirée par la philosophie et fondée sur la littérature, fait pâlir de nombreuses déclarations de chefs d'Etat contemporains. C'était aussi implicitement une formulation de ce que l'*Organisation internationale du progrès* a propagé plus tard (1972) sous le nom de «dialogue des civilisations» et qui, à son tour, a été lancé plus d'un quart de siècle plus tard (2000) par le président iranien Mohammad Khatami comme base d'un ordre mondial pacifique à l'Assemblée générale des Nations unies à New York. Dans son discours, Sukarno a explicitement fait référence à la *diversité* des religions, des idéologies et des systèmes économiques, ainsi que des systèmes politiques et constitutionnels dans la communauté mondiale des Etats. A l'époque déjà – un demi-siècle avant que le slogan ne soit en vogue – il avait formulé le principe de «l'unité dans la diversité» – tout en soulignant l'interdépendance de tous les Etats et peuples. Sur cette base, il a formulé la doctrine de la coexistence pacifique, incarnant le principe de *réciprocité*, indispensable à tout dialogue. Sukarno a littéralement appelé les représentants des Etats réunis à Bandung et l'opinion publique mondiale à prendre à cœur la maxime «vivre et laisser vivre», ce qui signifie bien sûr également de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. La doctrine de la coexistence égale de tous les Etats a ensuite été adoptée par l'assemblée fondatrice du Mouvement non aligné à Belgrade en sep-

¹ Le texte suit une conférence du professeur Hans Köchler au sein d'une réunion du 30 juillet 2021 à Savognin/GR devant des lecteurs de *Horizons et débats*.

«Neutralité et politique de paix ...» suite de la page 6

tembre 1961. Les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à cette occasion ont évoqué la «transition vers un nouvel ordre mondial qui devrait permettre la coopération entre les Etats sur la base de la liberté, de l'égalité et de la justice sociale». Sukarno a qualifié les Etats réunis à Bandung de «corps d'opinion éclairée et tolérante, qui cherche à faire comprendre au monde que tous les hommes et tous les pays ont leur place sous le soleil».⁵

Il y a d'ailleurs une coïncidence temporelle remarquable. Sukarno a prononcé ce discours à Bandung, dans lequel il plaide pour une attitude éclairée et tolérante à l'égard de tous les peuples et de tous les Etats, trois jours exactement après la signature, le 15 avril 1955, du mémorandum de Moscou, dans lequel l'Autriche s'engagea à la neutralité perpétuelle. Le chef d'Etat indonésien a effectué sa première visite d'Etat en Autriche, l'année suivante (septembre 1956), qui a été suivie de nombreuses autres visites – dont une deuxième visite d'Etat d'une semaine en 1963.

La proximité des efforts de l'Autriche en faveur de la neutralité avec les préoccupations des dirigeants politiques asiatiques et africains réunis à Bandung, qui allaient plus tard fonder le mouvement des non-alignés, est devenue encore plus évidente dans le soutien que le Premier ministre indien Pandit Nehru a apporté à l'Autriche – au moment le plus difficile avant la conclusion du traité d'Etat – dans les négociations délicates avec l'Union soviétique.⁶ C'est là que la Suisse entre à nouveau en jeu, cette fois en tant que lieu neutre. Le 20 juin 1953, Nehru reçoit le ministre autrichien des Affaires étrangères Karl Gruber sur le Bürgenstock, au-dessus du lac des Quatre-Cantons. Il avait rencontré Gruber peu de temps auparavant en marge du couronnement de la reine Elizabeth II à Londres et l'avait invité à lui rendre visite en Suisse. Au cours de cette réunion, entrée dans l'histoire sous le nom d'«Initiative de Bürgenstock», Gruber a demandé à Nehru de servir de médiateur à Moscou. Malgré les démentis diplomatiques immédiatement après que la rencontre a été connue, Nehru a tenu sa promesse. L'ambassadeur de l'Inde à Moscou a reçu pour instruction de mentionner – lors de ses rencontres avec les autorités soviétiques – un engagement volontaire, de la part de l'Autriche, de neutralité comme mesure de confiance – et de présenter cette idée comme une idée indienne (afin de permettre à l'Autriche de se retirer pour sauver la face si nécessaire). Bien que le ministre soviétique des affaires étrangères, Viatcheslav Molotov, ait d'abord réagi avec scepticisme, cette proposition a finalement été part, deux ans plus tard, du mémorandum de Moscou, qui a ouvert la voie au traité d'Etat. Il faut comprendre la déclaration de Bruno Kreisky, ultérieurement ministre des affaires étrangères et chancelier fédéral d'Autriche, face à ces faits historiques: «Le nom de Nehru sera à jamais associé à l'histoire de notre neutralité.»

La «communauté d'esprit neutre et sans bloc» s'est également reflétée dans le fait



Jawaharlal Nehru (centre), Premier ministre de l'Inde, lors d'un accueil du ministre de l'extérieur Karl Gruber le 20 juin 1953 au Bürgenstock. Nehru avait invité Gruber à cette réunion, dans laquelle Gruber avait demandé les bons offices à Nehru pour traiter avec l'Union soviétique concernant un traité d'Etat et sur la souveraineté de l'Autriche.
(photo bibliothèque de l'ETH-Zurich, archive des photos/photographe: Boog)

que Nehru a été le premier homme politique à effectuer une visite d'Etat à l'Autriche resuscitée – un mois à peine après la signature du traité d'Etat. On disait à l'époque que Nehru était particulièrement attaché à l'Autriche parce que l'empire des Habsbourg contrairement à l'empire britannique, par exemple – n'avait jamais entretenu de possessions coloniales.

D'un point de vue historique, il est également intéressant de noter que la neutralité autrichienne a été scellée six ans avant la fondation du mouvement des non-alignés (à Belgrade en septembre 1961) – mais pratiquement en même temps que la conférence de Bandung. C'est au cours de ces années que l'Autriche a réellement pris la neutralité au sérieux et qu'elle a perçu son rôle de nouveau membre des Nations Unies comme consistant à se tenir strictement à l'écart des conflits politiques mondiaux. Cela s'est également reflété dans les instructions données, à cet égard, par le ministre des Affaires étrangères, Leopold Figl, à la délégation autrichienne à New York. Pour la 12^e session de l'Assemblée générale de l'ONU (1957-1958), il donna pour instruction aux représentants diplomatiques, entre autres, de s'abstenir de voter sur toutes les décisions relatives aux «mesures», mais en même temps de soutenir toutes les initiatives de décolonisation (l'expression de Figl à l'époque était: «anticolonialisme») et de toujours réaffirmer le principe de l'autodétermination des peuples.

III Développement de la doctrine de la neutralité et son application dans la realpolitik

Ces années étaient également celles de la coopération constructive avec les pays qui, à l'époque, étaient classés faisant partie du «tiers monde» et qui, comme l'Autriche, voulaient rester en dehors des contentieux entre le premier et le deuxième monde. L'une des principales préoccupations de la politique autrichienne était de garantir la neutralité comme élément intégral d'une *politique de paix* durable. Dans une déclaration au Parlement à Vienne, le 25 mars 1971, le ministre des Affaires étrangères Rudolf Kirchschläger résuma ainsi l'essence de la politique de «neutralité perpétuelle»: il souligna la nécessité d'une «indépendance de tous les côtés» en ajoutant que celle-ci devait s'accompagner de «l'établissement de relations constructives et amicales avec le plus grand nombre d'Etats possible». Son évaluation tout à fait réaliste était la suivante: «Un petit pays situé à la frontière de sphères d'influence idéologiques et politiques de puissance peut se développer au mieux dans une atmosphère de détente et de coopération.» En ce sens, il propagea une politique dite de «neutralité active».

Comme souvent dans l'histoire, il y eut un revirement dans la politique de neutralité – dans le cas de l'Autriche, il s'agissait presque d'un virage à 180 degrés. Sous le choc de l'effondrement de l'ancien ordre bipolaire au début des années 1990, on s'orienta – avec excès et soudainement – vers la nouvelle configuration unipolaire émergente que

l'on avait prématurément pensé être quelque chose de «perpétuel». Pour s'adapter à ce nouvel ordre, on a renoncé – du moins en Autriche – à la neutralité perpétuelle de facto – et probablement aussi de droit. L'Autriche a rejoint l'Union européenne et a «adapté» la constitution autrichienne de manière à ce que la participation à des opérations armées dans le cadre de l'Union européenne devienne possible. (Aucune analyse conceptuelle particulière n'est nécessaire pour voir que cela est incompatible avec le concept de neutralité *militaire*). Ainsi, on est devenu un «participating» dans tous les conflits politiques mondiaux dans lesquels l'UE – avec les intérêts mondiaux de ses plus grands Etats-membres – intervient, «jusqu'à l'Hindu Kush» (pour faire allusion à un slogan de la politique allemande récente) et la région du Sahel en Afrique.

Malgré cette érosion du principe de neutralité – en fait, sa négation au cours de l'intégration dans la politique de puissance de l'Europe et de la région atlantique – la neutralité perpétuelle gagne une nouvelle pertinence dans la politique mondiale au début du 21^e siècle, non seulement pour l'Autriche, mais aussi pour les Etats situés sur les lignes de faille politiques mondiales dans toutes les régions du monde. Aujourd'hui, nous assistons à l'émergence d'une nouvelle configuration multipolaire commençant à remplacer l'hégémonie des Etats-Unis. Dans ce scénario politique mondial – contrairement à 1945 – des lignes de confrontation apparaissent entre une multitude d'acteurs dans une multitude de régions, par exemple entre la Russie et l'alliance UE/Etats-Unis resp. OTAN, la Chine et les Etats-Unis, ou la Chine et l'Inde. Dans cette configuration, il est prudent, surtout pour les petits et moyens Etats, de rester à l'écart des conflits et des politiques d'intérêts des grandes puissances, souvent antagonistes. C'est (1^o) dans l'intérêt *bien compris de chacun* de ces Etats (afin qu'un pays ne soit pas une cible – puis abandonné, comme le triste sort de nombreux alliés des Etats-Unis le prouve); c'est aussi (2^o) dans l'intérêt primordial de *stabiliser* les zones de tension, où le principe se réalise selon lequel «plus l'espace non-aligné (géographiquement et juridiquement) est grand, plus les chances de consolidation et de paix sont grandes.» C'est là – entre autres – que l'on peut voir le regain de pertinence du mouvement des non-alignés.

Il est clair qu'un tel concept est diamétralement opposé à la nouvelle philosophie de l'OTAN, à savoir les «opérations de réponse aux crises ne relevant pas de l'article 5» (non-Article 5 crisis response operations), qui font en fait du monde entier un théâtre d'opérations. Cependant, ce dont le monde a le plus urgemment besoin dans les scénarios actuels ressemblant à l'ancienne guerre froide – en Europe, mais aussi en Asie de l'Est et du Sud-Est – ce ne sont pas des alliances militaires en constante expansion à la manière de l'OTAN, mais des «zones de paix» formées par des Etats qui pratiquent la neutralité non pas sur le plan idéologique, mais strictement en termes de droit international, c'est-

à-dire de droit militaire – entièrement dans le sens de l'idée de coexistence pacifique telle que Sukarno l'a succinctement formulée à Bandung, il y a plus de six décennies. Cela nécessiterait toutefois une nouvelle prise de conscience de «l'interdépendance» mondiale, pour reprendre les termes de Sukarno: «développer une véritable conscience de l'interdépendance des hommes et des nations pour le bien-être et la survie sur terre».

La domination continue de la politique de puissance – voir également la réalité statutaire du Conseil de sécurité des Nations unies⁷ – empêchera la réalisation de cette vision, du moins pour le moment. Le «réalignement» (nouvel arrangement) entre les superpuissances nucléaires – Etats-Unis, Chine, Russie – envisagé par Zbigniew Brzezinski, le conseiller à la sécurité nationale des Etats-Unis sous le président Jimmy Carter, restera probablement une chimère.

Pour l'instant, tout se résume plutôt à une intensification de l'épreuve de force mondiale dans laquelle il n'y a pas de règles (au sens des «règles de droit international» tant invoquée). Le «dilemme de Thucydide» concernant les Etats-Unis et la Chine est donc bien réel. Il sera d'autant plus important de sauvegarder et d'étendre les «espaces neutres» (au sens géostratégique, mais aussi au sens littéral, localisé) afin que les grandes puissances – «les Puissances», selon la terminologie du Congrès de Vienne – soient *incitées* et trouvent un *espace* pour *négoier* leurs différends.

C'est presque un lieu commun avec lequel je voudrais conclure mes remarques: moins il y a d'Etats qui rejoignent les alliances de ces «Puissances», *mieux* c'est pour la paix. Plus les Etats s'engagent à une véritable neutralité dans le sens d'un non-alignement, plus la politique des grandes puissances qui comptent la confrontation militaire comme ultima ratio sera *précaire*.

(Traduction de l'allemand *Horizons et débats*)

¹ Pour être précis, il faut rappeler qu'une condition nécessaire (conditio sine qua non) n'est pas encore une condition suffisante.

² «Déclaration des Puissances sur les affaires de la Confédération Helvétique, du 20 Mars 1815», citation selon les Actes officiels du Congrès de Vienne: *Actes du Congrès de Vienne*. Brüssel: Weissenbruch, 1819.

³ «Acte d'accession de la Confédération Suisse (en date de Zurich, le 27 Mai 1815) à la Déclaration des Puissances réunies au Congrès de Vienne, en date du 20 Mars 1815», op. cit.

⁴ Hans Köchler (ed.), *The Principles of Non-alignment: The Non-aligned Countries in the Eighties – Results and Perspectives*. London/Vienna: Third World Centre, 1982.

⁵ Texte original du discours: «Address given by Sukarno (Bandung, 18 April 1955)», in: *Asia-Africa speak from Bandung*. Jakarta: Indonesia – Ministry of Foreign Affairs, 1955, p. 19-29.

⁶ Pour les détails consulter: Köchler, Hans. *Austria, Neutrality and Non-alignment*. Studies in International Relations, p. 36, Vienne: International Progress Organization, 2021, chapter I.

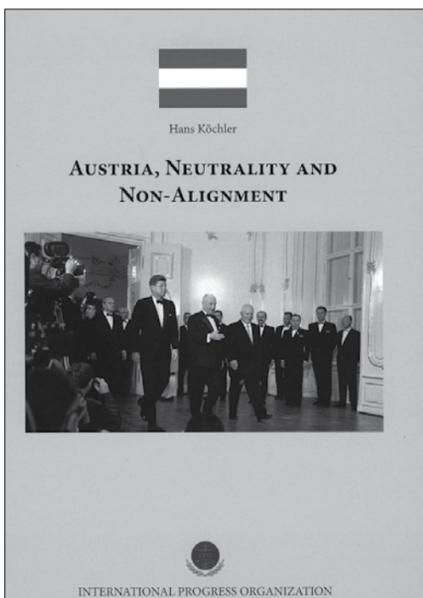
⁷ V. Köchler, Hans. *Das Abstimmungsverfahren im Sicherheitsrat der Vereinten Nationen*. Innsbruck 1991 (Arbeitsgemeinschaft für Wissenschaft und Politik).

Le dilemme de Thucydide

«Ceux qui se souviennent de leurs leçons d'histoire savent peut-être encore qu'en Grèce antique vivait *Thucydide*, un stratège et auteur. Athènes, «grande puissance» de l'époque, regardait avec un mécontentement croissant la montée de Sparte. L'escalade entre les deux a finalement mené à la longue guerre du Péloponnèse du 5^e siècle avant J.-C., qui a conduit à la lourde défaite d'Athènes (Thucydide en a donné un compte rendu détaillé sous le titre «La guerre du Péloponnèse»).

Graham T. Allison, «Douglas Dillon Professor of Government» à la *Kennedy School de Harvard*, a inventé le terme «piège de Thucydide» dans son livre «Destined for War: Can America and China Escape Thucydides Trap?» (éd. française: «Vers la guerre – L'Amérique et la Chine dans le piège de Thucydide?»). Ce faisant, il fait référence à la concurrence interminable entre Athènes et Sparte. Si une grande puissance dominante se sent concurrencée, opprimée et sérieusement menacée, elle peut vouloir la guerre.»

Gotthard Frick. «Piège de Thucydide» – un nouveau terme stratégique est né. *Ds: Horizons et débats* du 05/01/21.



Hans Köchler. *Austria, Neutrality and Non-Alignment*, Vienna 2021, ISBN 978-3-900704-28-5